

REGLEMENT INTERIEUR

A CONSERVER

INTRODUCTION

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Genebrières est une structure gérée par une Association « CAMP DES LICORNES ».

OBJECTIFS EDUCATIFS

En adéquation avec l'association « LES ECLAIREURS » gestionnaire de l'Accueil de Loisirs, l'équipe d'animation mettra en œuvre des projets dans le but de favoriser l'épanouissement de chacun et de participer à l'apprentissage de la vie collective, à travers les loisirs quel que soit son origine sociale et culturelle. Les différentes animations et activités proposées auront comme objectif de faire vivre aux enfants des moments de loisirs, de partages et d'échanges qui leur permettront de s'enrichir et de s'épanouir dans un lieu adapté à leurs besoins. Le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs est à disposition de tous.

LE PERSONNEL

L'ensemble des professionnels qui compose l'équipe d'animation est diplômé dans le secteur socio-éducatif ou bénéficient, pour une large majorité, d'une expérience importante dans ce même secteur d'activité.

ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE :

- Directrice du Centre de Loisirs : MOULET Marylore
- Présidente de l'Association : SKIRI Nouredine
- Secrétaire de l'Association CAMP DES LICORNES : LABARTHE Monique
- Trésorière de l'Association CAMP DES LICORNES : LABARTHE Evelyne
- Membres Actifs : FUSARI Adeline, BARBE Stéphane, FAUVEL Eric

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

- **Renseignement Bureau, inscriptions.**
- Par téléphone : le lundi, mardi, jeudi de 09h00 à 19h00

MOULET Marylore : 06.99.58.14.59

- Par voie postale : 479 CR 15 de Carletis, lieu dit Fouyé, 82230 GENE BRIERES
- Par mail : campdeslicornes@gmail.com
- Directement au Centre CAMP DES LICORNES les jours de permanence : Centre Eclaireurs, 479 CR 15 de Carletis lieu dit Fouyé, 82230 GENE BRIERES

Attention : Le camp des licornes est ouvert le mercredi après-midi (de 12h à 18h30), du lundi au vendredi (07h30-18h30) pendant les vacances scolaires.

- **Accueil des Enfants**

Concernant les Mercredis : de 11h30 à 18h30.

- L'accueil des enfants se fait entre 11h30 et 12h30.
- Le départ des enfants se fait entre 17h et 18h30.
- Les enfants auront la possibilité d'être pris en charge par un bus, directement après l'école puis conduit jusqu'au centre de loisirs. Ce service sera possible uniquement le mercredi en période scolaire (de l'école vers le centre de loisirs), et sous responsabilité de cette même structure.

Concernant les vacances scolaires :

- Inscriptions à la demi-journée ou à la journée du lundi au vendredi (avec ou sans repas).
- L'inscription à la journée comprend le repas du midi, la collation du matin et le goûter de l'après-midi.

- L'accueil des enfants se fait entre 7h30 et 9h et le départ entre 17h à 18h30. Ces horaires peuvent être modifiés en cas de sortie à l'extérieur du CAMP DES LICORNES.

Les parents ont l'obligation de respecter les horaires d'ouvertures et de fermetures du Centre de Loisirs. Le retard, en cas de récidive, peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive.

LES LOCAUX

Le CAMP DES LICORNES naît d'une collaboration avec l'Association des Eclaireurs, nous permettant d'évoluer dans le Centre d'Hébergement des Eclaireurs situé au : 479 CR 15 de Carletis, lieu dit Fouyé 82230 GENE BRIERES

LES INSCRIPTIONS

- **Dossier d'inscription**

Les inscriptions s'effectuent auprès de la directrice.

Pour être effectif, le dossier d'inscription doit comprendre les pièces suivantes :

- ✓ La fiche de renseignements et de liaison complétées et signées.
- ✓ La photocopie des vaccins (carnet de santé)
- ✓ La photocopie Assurance Responsabilité Civile
- ✓ Le coupon à découper du règlement intérieur
- ✓ Un chèque d'adhésion de 40€ par famille et par année civile, de Janvier à Janvier (droit d'entrée pour devenir membre adhérent et bénéficiaire des services de l'Association Camp des Licornes)
- ✓ Le calendrier de réservation pour la période ainsi que son règlement complet lors de l'inscription (vacances scolaires seulement).

Merci de bien vouloir informer la direction de tous changements de situations (changement d'adresse, numéro de téléphone, situation familiale etc...).

- **Forfaits périscolaires**

Cela concerne les mercredis en période scolaire.

Les inscriptions peuvent se faire de manière ponctuelle.

Au plus tard 1 semaine avant la date prévue d'inscription, en fonction des places disponibles.

Dans tous les cas, un calendrier de réservations doit être rempli et retourné à la directrice (consultable et téléchargeable sur le site internet : www.campdeslicornes.fr)

- **Forfaits vacances**

Les inscriptions demi-journée et journée peuvent se faire de manière ponctuelle, 1 semaine avant la date prévue d'inscription, en fonction des places disponibles.

Dans tous les cas, un calendrier de réservations doit être rempli et retourné à la directrice (consultable et téléchargeable sur le site internet : www.campdeslicornes.fr)

- **Modalité d'inscription**

Nous vous rappelons que les inscriptions sont en fonction des places disponibles.

Les demandes d'inscriptions périscolaire des parents ne résidant pas sur les communes de GENE BRIERES, LEOJAC ne sont pas prioritaires.

- **Annulation, remboursement**

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'absence de l'enfant (principe de l'occupation de la place) sauf sur présentation d'un certificat médical à transmettre au plus tard à la fin du séjour de l'enfant.

LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Les enfants ne seront remis qu'à leurs parents ou aux personnes désignées sur la fiche d'autorisation de prise en charge. Pour des raisons de sécurité, les parents sont tenus de venir signaler à l'animateur responsable du groupe de l'enfant du départ de celui-ci.

L'ensemble de ces informations est indispensable au bon fonctionnement de notre organisation et surtout à la sécurité et au bien-être de vos enfants.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'absence de l'enfant si celle-ci n'a pas été signalée par la Famille.

SANTE, HYGIENE ET SECURITE

Le personnel de l'Accueil de Loisirs n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants. Nous vous demandons de bien vouloir administrer à vos enfants leur traitement en dehors des heures d'ouverture de notre structure. De plus, pour des raisons de sécurité, l'automédication n'est pas autorisée au sein de ces locaux. Pour les cas particuliers, merci de bien vouloir vous adresser à la direction.

Attention : Si votre enfant est malade ou contagieux, nous ne serons pas en mesure de l'accepter pour des raisons de prévention par rapport aux autres enfants et au personnel.

Le suivi sanitaire est assuré par l'équipe de direction en cas de besoin.

Démarche de notre structure en cas d'accident :

- Assurer les premiers soins à l'enfant
- Prévenir les parents ou le responsable légal
- En cas de besoin prévenir les pompiers ou le SAMU
- Déclarer l'accident auprès de l'association et de sa compagnie d'assurance
- En cas d'accident grave transmission d'un formulaire type à la Préfecture

ASSURANCE

Les enfants sont assurés par l'association en responsabilité civile pendant leur temps de présence dans la structure et lors des sorties. A ce sujet, les parents doivent cocher la case « autorisation de transport en véhicule » sur la fiche des renseignements lors de l'inscription. L'Accueil de Loisirs ne peut être tenu responsable de tout accident à l'intérieur de l'établissement dès lors que l'enfant est placé sous la responsabilité de ses parents. Un défaut de surveillance des parents entraînant un accident (à leur enfant ou à un tiers) fait jouer leur responsabilité civile. La structure décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets ou vêtements appartenant à l'enfant. Nous vous conseillons de ne pas donner à vos enfants des jeux (matériel électronique, etc.) ou objets de valeurs lorsqu'ils doivent se rendre au sein de la structure. Nous vous rappelons que les téléphones portables sont interdits au sein de la structure.

REGLES DE VIE ET INTERDICTIONS

Il est demandé aux enfants d'adopter un comportement correct et respectueux, tant vis-à-vis des autres enfants que du personnel et de se conformer aux instructions qui leur sont données. Il ne sera toléré aucune insolence envers le personnel.

Les comportements portant préjudice à la bonne marche de l'accueil périscolaire, la violence, les écarts de langage ou le non-respect des locaux et du matériel feront l'objet de sanctions.

Tout manquement aux règles de vie en collectivité donnera lieu, selon la gravité, à l'application de sanctions graduées et adaptées définies comme suit :

- Un avertissement oral fera suite à une explication dont le but est de faire prendre conscience à l'enfant des conséquences de son acte en cas d'incident bénin. Il devra s'en excuser auprès du camarade ou de l'adulte concerné ou réparer si possible la dégradation ;
- Un entretien avec les parents sera préconisé si le comportement de leur enfant ne s'améliore pas ou en fonction de la gravité de l'incident ;
- Une exclusion temporaire ou définitive des services périscolaires, en cas de nouvelle récurrence malgré l'application des sanctions précédentes ou directement en cas d'incident grave.

Toute dégradation des locaux ou du matériel fera l'objet d'une facturation pour remboursement par les parents.

RADIATION

L'équipe de Direction peut refuser l'accueil d'un enfant au sein de la structure en cas : De non-paiement, d'attitude perturbatrice ou dangereuse, de retards répétés et injustifiés, d'annulation de la prise en charge de l'enfant sans en avoir informé le bureau.

Le règlement intérieur est susceptible de modifications ultérieures.

L'équipe de Direction se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Fait à GENEVRIERES, le 01/01/2020

Directrice : MOULET Marylore

A REMETTRE POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Je soussignée (responsable légal)

Parent de

Déclare avoir pris connaissance et accepter l'ensemble du règlement du CAMP DES LICORNES.

Nous nous engageons à le respecter et à le faire respecter par mon (mes) enfants(s).

A

Le

Signature des parents

Précédée de la mention « Lu et approuvé »